

RECAPITULATIF MODIFICATIONS

REGLEMENT INTERIEUR 2022



Accès aux accueils de loisirs dès les 3 ans de l'enfant (et non plus seulement à partir de sa scolarisation)



Accueil périscolaire :

Matin pas d'accueil après 8h30

Soir pas de départ avant 17h



Mercredis/Vacances :

Matin pas d'accueil après 9h30

Après-midi pas de départ avant 16h30

Modalités inscriptions Petites

Vacances

Inscriptions possibles 3 semaines avant, modifications impossibles



Modalités inscriptions Eté

*Journées : Inscriptions possibles fin mai, modifications possibles 1^{ère} semaine de juin

*Péricentre avant 9h, après 17h : Inscriptions fin mai jusqu'au 25/06

*La nécessité d'inscrire ses enfants 2 jours par semaine n'est plus active. Toutefois pour participer à une journée sortie l'enfant aura dû fréquenter l'accueil de loisirs avant (ceci afin de connaître l'enfant)



Justificatifs d'absence :

La facture de pharmacie d'ajoute à la liste des justificatifs



Matériel nécessaire :

Ajout

Bouteille d'eau personnelle



Goûters tarifs 2022 :

*Auparavant les goûters étaient mutualisés peu importe la présence de l'enfant le matin ou l'après-midi.

*A compter du 1/01/2022, il sera appliqué sur les ½ journées et journées au tarif de 0.48€ comme sur le périscolaire



Tarifs 2022 :

*Augmentation des tarifs de 0.02€/heure

Pour la commission ACM

Anne GANDRILLON, Directrice association